SAINTE EUPHÉMIE
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Procès Verbal du Conseil Municipal

Du mardi 1er avril 2025 à 19h15

Date de la convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 12

Présents : Mesdames Nathalie PINTO, Nicole PARDON, Muriel MUNCK, Sylvie PERMEZEL (arrivée à 20 h 18), Chantal LESPINASSE, Messieurs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Emmanuel GENIQUET, Lionel DESFARGES, Fabien FRECON

Absents excusés : Irène Chinoune (pouvoir à Chantal Lespinasse)
Nadine (Savin pouvoir à Nicole Pardon)
Isabelle PILLARD

Absents : – Grégory GIRONES - Clémentine BOREL – Alizée BRUNET

Secrétaire de séance : Gilles Lemoine

Ordre du jour :
1. Approbation du compte rendu du conseil du 11 Mars 2025
2. Budget Principal : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
3. Budget Principal : affectation du résultat 2024
4. Budget principal : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025 et du taux de fiscalité de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS)
5. Budget principal : vote du budget primitif 2025
6. Budget annexe cimetière : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
7. Budget annexe cimetière : affectation du résultat 2024
8. Budget annexe cimetière : vote du budget primitif 2025
9. Budget principal : Fongibilité des comptes
10. Attribution des subventions aux associations et au CCAS
11. Compte rendu des commissions et syndicats
12. Questions diverses
13. Informations diverses

1 - Approbation du compte rendu du conseil du 11 mars 2025

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 5 Mars 2024 est accepté à l'unanimité.

2 - Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Monsieur le Trésorier de Chatillon sur Chalaronne a donné son accord pour que le résultat de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal soit présenté au moyen d'un Compte Financier Unique (CFU). Ce nouveau document est issu de la fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Monsieur Gilles Lemoine, Adjoint aux finances présente le CFU du budget principal. Il rappelle que les résultats de l'exécuté budgétaire 2024 ont été examinés en séance du conseil municipal le 11 mars 2025.

COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

Situation de clôture de l'exercice 2024	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture N-1	**- 24 194,62 €**	**364 557,65 €**	
(2)Affectation 2022 faite en 2023		**250 000,00 €**	**114 557,65 €**
(3)Recettes	500 609,73 €	1 199 520,10 €	
(4)Dépenses	461 241,46 €	829 480,69 €	
(5)Résultat 2024	**39 368,27 €**	**370 039,41 €**	**- €**
(6)Résultat cumulé Résultat de clôture **001**	**15 173,65 €**	**484 597,06 €**	
(7)RAR Recettes	16 432,00 €		**Maintien de l'excédent de fonctionnement en reserve d'exploitation**
(8)RAR Dépenses	329 421,83 €		
Total RAR	*- 297 816,18 €*		**RESERVE ANTICIPEE AUTORISEE 002**
(9)Résultats corrigés RAR	**- 282 642,53 €**	**484 597,06 €**	**201 954,53 €**

Montant à affecter à l'investissement en (N+1)2019 suite au vote du compte administratif de (N)2018s'il s'agit d'un résultat déficitaire

calcul des résultats

(5)=3-4
(6)=1-2+5 (6) si+ recette d'investissement si - dépenses d'investissement
(9)=6+7-8 (9) si + ne pas reprendre si - à mettre au 1068 RI en prélevant sur le résultat cumulé de fonct

	2025	
Affectation au 1068 RI	382642,53	prélevé sur le résultat cumulé de fonctionnement
Reprise en 001 RI	15173,65	
Reprise 002 RF	101954,53	

Au terme de l'exercice budgétaire 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 829 480.69 €, tandis que les recettes sont de 1 199 520.10 €, ce qui dégage un excédent pour

l'exercice **2024** de **370 039.41 €**. Après imputation du solde de l'exercice antérieur le résultat cumulé de clôture s'établit **à 484 597.06 €.**

La section d'investissement est excédentaire avec 461 241.46 € de dépenses et 500 609.73 € de recettes, soit + 39 368.27 € de solde positif. Après imputation du solde de l'exercice antérieur le résultat cumulé de clôture s'établit à 15 173.65 €.

Les restes à réaliser présentent un solde négatif de – 297 816.18 € soit un résultat corrigé des RAR de – 282 642.53 €.

Monsieur Gilles Lemoine, Adjoint aux finances informe le conseil que le compte Financier unique 2024 du budget principal est validé par le trésorier de la collectivité à Chatillon.

Le Conseil municipal nomme Madame LESPINASSE Chantal, Présidente de séance pour l'approbation des comptes. Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique du budget principal, à l'unanimité.

Informations sur les engagements hors bilan de la commune : 1 601 690.07 € (1 572 210.58 € de capital garanti + 29 479.49 € de frais et accessoires garantis).

Cette somme représente la caution apportée auprès de la banque des territoires s'agissant du prêt du bailleur social ALLIADE.

3 - Budget Principal : Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

Monsieur Gilles Lemoine propose d'affecter les résultats 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- Affectation au 1068 en Recettes d'Investissement (RI) : 382 642.53 €
- Reporter au 002 en Recettes de Fonctionnement (RF) : 101 954.53 €
- Reprise au 001 en Recette d'Investissement (RI) : 15 173.65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'affectation des résultats comme proposé.

4 - Budget principal : Vote des taux de fiscalité directe locale (Del 2024-18)

Monsieur Gilles Lemoine rappelle que la taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances et qu'à ce jour, seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, la taxe foncière constitue notre seul levier aujourd'hui en matière de recettes fiscales.

Les bases de calcul de l'état s'agissant de l'année 2025 sont connues : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de + 1.7%. Ainsi, les bases d'imposition de l'année 2025 nous permettent d'envisager une recette de 588 692 €.

Il est à noter que depuis 2020, les bases fiscales ont augmenté de 17 %.

En 2024, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la taxe foncière, établie à 28.07 %.

Après étude des différentes simulations, la Commission finances propose de maintenir notre taux de taxe foncière au même niveau. En revanche, la Commission propose d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRDS), passant de 12.8 % à 20 %.
Après avis des services de la DGFIP, cette augmentation uniquement sur la THRS n'est pas possible sans augmenter la taxe foncière également.

Après échange au sein du conseil et après avoir entendu les avis de chacun,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à neuf voix pour, deux abstentions et trois voix contre de :

- **MAINTENIR le taux de fiscalité de la taxe sur le foncier bâti à 28.07 %**
- **MAINTENIR le taux de la taxe foncière non bâti à 49.50 %**
- **MAINTENIR taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidence Secondaire (THRS) à 12.8 %**

5 - Budget principal – vote du Budget primitif 2025

Monsieur le maire rappelle les deux principaux projets pour la fin du mandat, à savoir la rénovation du parking de la salle polyvalente et l'isolation d'un bâtiment à l'école.

D'autres projets sont en cours tels que le passage de l'ensemble de l'éclairage public en LED et l'achat d'un tracteur et de ses équipements.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), au titre de sa compétence GEMAPI, assurera les travaux de continuité écologique au niveau de la confluence entre la mouturière et le Formans.

Monsieur Gilles Lemoine, Adjoint aux finances rappelle que les principaux axes du budget primitif ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors du conseil du 11 mars 2025.

Section Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
OO2	Déficit antérieur reporté		OO2	Excédent antérieur reporté	101 954.53 €
O11	Charges à caractère général	313 900,00 €	O13	Atténuation de charges	30 000,00 €
O12	Charges de personnel	440 000.00 €	O42	Opérations d'ordre entre section	
O14	Atténuation de produit	6 500,00 €	70	Produits des services	82 000.00 €
O22	Dépenses imprévues	0,00 €	73/731	Impôts et taxes	709 259.00 €
O42	Opération d'ordre entre section	23 564.55 €	74	Dotations et participations	166 360,00 €
65	Autres charges de gestion courante	125 670,00 €	75	Autres produits de gestion courante	16 500,00 €
66	Charges financières	21 400,00 €	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 100,00 €
Total dépenses		932 034.55 €	Total recettes		1 108 173.53 €
O23	Virement section d'investissement	176 138.98 €			
Total général dépenses		1 108 173 .53 €	Total général recettes		1 108 173,53 €

Section de fonctionnement :
Le chapitre 011, Charges à caractères générales, est budgété à hauteur de 313 900 €. Nous noterons les effets de l'inflation avec une augmentation de notre assurance de 9 % notamment une hausse sur les produits d'entretien et des matières premières.

Une hausse sur la maintenance pour prendre en compte l'entretien de nouveaux équipements comme l'autolaveuse, le panneau lumineux, le tracteur.
Le chapitre des charges de personnel (012) est budgété à hauteur de 440 000.00 €. Il est en augmentation afin de prendre en compte les évolutions de personnel, les attributions d'indices supplémentaires en cours d'année ainsi que le glissement vieillesse technicité (GVT).

Le chapitre 66 : charges financières est en diminution et s'élève à la somme de 21 400 €.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'établissent à la somme de 932 034.55 € auquel vient s'ajouter le virement à la section d'investissement pour 176 138.98€ **soit un total de 1 108 173.53 €.**

En recettes, les trois principaux chapitres sont les chapitres 70 (produits des services de la commune, dont la part la plus importante est composée de la participation des familles au titre du restaurant scolaire pour 82 K€ ; chapitres 73 (fiscalité) pour 709 259.00 € dont 587 K€ de fiscalité, et chapitre 74 (dotations et subventions de fonctionnement perçues) pour 166 K€ en légère hausse.

Sur le plan des impôts et taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 570 K€, la dotation de solidarité communautaire de 77 659.00 € et l'attribution de compensation pour 14 000.00 €.

Sur le plan des dotations, la dotation forfaitaire à hauteur de 122 400.00 € complète la dotation de solidarité rurale pour 25 000.00 € et le remboursement du FC TVA pour 5 600.00 €.

Ainsi les **recettes de fonctionnement** sont estimées à hauteur de 1 006 219.00 €, ce qui, en ajoutant l'excédent de fonctionnement 2024 de 101 954 ?53 €, les portent à 1 108 173.53 €, et permet un virement à la section d'investissement (autofinancement) de 176138,98 €

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent donc à 1 108 173.53 €.

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
OO1	Solde d'exécution d'inv. report	0 €	OO1	Solde d'exécution d'inv. Report	15 173.65 €
O2O	Dépenses imprévues investissement	0,00 €	O21	Virement section de fonctionnement	176 138.98 €
O4O	Opérations d'ordre entre section		O24	Produit de cession	9 000.00 €
O41	Opérations patrimoniales	24 835,00 €	O4O	Opérations d'ordre entre section	23 564.55 €
10	Dotation fonds divers		O41	Opérations patrimoniales	24 835,00 €
13	Subventions d'investissement		10	Dotation fonds divers	79 500€
			1068	report 2024	382 642.53 €
16	Remboursement d'emprunt	98 200.00 €	13	Subventions d'investissement	180 828.00 €
20	Immobilisations corporelles (frais étude)	30 240.00 €	16	Emprunts	168 196.29 €
204	Subventions d'équipement	70 142.00 €	204	Subventions d'équipement	

21	Immobilisations corporelles	254 462.00 €	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	582 000,00 €	26	Participations et créances	
Total général dépenses		1 059 879.00 €	Total général recettes		1 059 879.00 €

Monsieur Geniquet s'insurge de ne pas trouver une ligne comptable pour l'achat d'un camion électrique en remplacement du camion de la mairie qui est vieux et risque de tomber en panne.

Après échange au sein du conseil et mis aux voix, il est décidé de rajouter l'achat d'un camion électrique pour 15 KE au chapitre 21 en charge et chapitre 16 en recette.
Les valeurs reprises dans le tableau ci-dessus intègrent cet ajout
Il est rappelé que les charges d'investissement intègrent le projet de rénovation du parking de la salle polyvalente, l'isolation d'un bâtiment à l'école, l'achat d'un tracteur et de ses équipements, le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage publics en LED, la révision du PLU.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 059 879.00 €

En recette, la principale recette provient de la section de fonctionnement (382 642.53 €), auquel s'ajoute :
Le remboursement du FC TVA pour 64 000.00 €, la taxe locale d'équipement pour 15 500 € ainsi que des subventions pour un montant 180 828 K€
Il est prévu de réaliser un prêt à hauteur de 168K€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

- **Pour la section de fonctionnement à hauteur de 1 108 173.53 €**
- **Pour la section d'investissement à hauteur de 1 059 879.00 €**
- **Le versement d'une subvention de 3500.00 € au budget annexe CCAS**

6 - Fongibilité des crédits (DEL204-24)

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M 57, le conseil municipal a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels (chapitre 12).

- **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limité de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels**

7 - Budget annexe Cimetière - Approbation du compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Monsieur le Trésorier de Chatillon sur Chalaronne a donné son accord pour que le résultat de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe cimetière soit présenté au moyen d'un Compte Financier Unique (CFU).

Ce nouveau document est issu de la fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité

des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Monsieur Emmanuel GENIQUET, 1er Adjoint présente l'exécuté budgétaire 2024 du budget annexe cimetière :

CIMETIERE			
Situation de clôture de l'exercice 2024			
	INVESTISSEMENT	**FONCTIONNEMENT**	
Résultat de clôture N-1	**4 355,50 €**	**468,50 €**	
(2)Affectation 2023 faite en 2024			
(3)Recettes	13 914,50 €	14 018,50 €	
(4)Dépenses	13 487,50 €	13 914,50 €	
(5)Résultat 2024	**427,00 €**	**104,00 €**	**- €**
(6)Résultat cumulé Résultat de clôture **001**	**4 782,50 €**	**572,50 €**	
(7)RAR Recettes			**Maintien de l'excédent de fonctionnement en reserve d'exploitation**
(8)RAR Dépenses			
Total RAR	- €		**RESERVE ANTICIPEE AUTORISEE 002**
(9)Résultats corrigés RAR	**4 782,50 €**		

Montant à affecter à l'investissement en (N+1)2019 suite au vote du compte administratif de (N)2018s'il s'agit d'un résultat déficitaire

calcul des résultats

(5)=3-4

(6)=1-2+5 (6) si+ recette d'investissement si - dépenses d'investissement

(9)=6+7-8 (9) si + ne pas reprendre si - à mettre au 1068 RI en prélevant sur le résultat cumulé de fonct

2025	
Affectation au 1068 RI	prélevé sur le résultat cumulé de fonctionnement
Reprise en 001 RI	4782,5
Reprise 002 RF	572,50

Monsieur Emmanuel GENIQUET informe le conseil :
- que le compte financier unique 2024 du budget annexe est validé par la Trésorerie de la collectivité à Chatillon sur Chalaronne.

Le conseil municipal nomme Madame Chantal LESPINASSE, Présidente de séance pour l'approbation des comptes. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et avoir nommé le président de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Madame Chantal LESPINASSE et en dehors de la présence de Monsieur le maire qui a quitté la salle, les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe cimetière 2024.

8 - Budget annexe cimetière - Affectation des résultats

Monsieur Emmanuel GENIQUET propose d'affecter les résultats 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

Affectation au 1068 en recettes d'investissement : 0 €
Reporter en recettes de fonctionnement 002 : 572.50 €
Reprise en recettes d'investissement 001 : 4 782.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'affectation des résultats comme proposé.

9 – Budget Annexe cimetière : vote du budget primitif 2025

Monsieur Emmanuel GENIQUET, 1er Adjoint présente le budget annexe primitif du cimetière

SECTION EXPLOITATION						
DEPENSES	PREVISIONS	Commentaire		RECETTES	PREVISIONS	Commentaires
002 Déficit Exploit Reporté				002 Excéd fonct. Reporté	572.50 €	
605 Achat fournitures	1072.50 €			701 Vente caveaux cavurnes		
7135 Sortie stock initial	13 487.50 €	Op O ch 042 M		7135 Constatation stock final	13 487.50 €	Op O ch 042 T
				70311 Concession	500 .00 €	
678 Dépenses exceptionnelles				7718 Recettes exceptionnelles		
TOTAL DEPENSES	14 560.00 €			TOTAL RECETTES	14 560.00€	
SECTION INVESTISSEMENT						
DEPENSES	PREVISIONS	Commentaire		RECETTES	PREVISIONS	Commentaires
001 Déficit reporté				002 Excéd invest. Reporté	4782.50	
1687 Autres dettes	4782.50			1687 avances budget général		
355 stock final caveaux	13487.50			355 stock initial	13487.50	
678 Dépenses exceptionnelles				7718 Recettes exceptionnelles		
TOTAL DEPENSES	18 270,00			TOTAL RECETTES	18 270,00	

Ce budget concerne la gestion des stocks que la municipalité a mis en place lors de la création du cimetière. Les stocks concernent les caveaux, cavurnes et plaques.

Après en avoir échangé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe cimetière à l'équilibre comme ci-après :
Section EXPLOITATION pour 14 560.00 € en dépenses et en recettes
Section INVESTISSEMENT pour 18 270.00 € tant en dépenses qu'en recettes

10 - Attribution des subventions aux associations (DEL2024-25)

Madame Nicole Pardon représentante de la commission « Vie Locale et Associative » présente un tableau avec les associations sollicitant une subvention. Il a été tenu compte des réserves d'épargne des associations d'une part et d'autre part de ce que la commune met déjà à disposition pour les différentes associations : prêt de la salle polyvalente, mise à disposition d'eau, d'électricité et de la buvette. Les associations qui s'investissent pour la commune (matinée de pêche, action contre les sangliers, sont ainsi remerciées).

Associations	Montant accordé
Chasse	100
Boule du Formans	0
Saint' Euphelivres	7100
GYM Détente	0
Centre de loisirs PEGASE	30 000
Sou des écoles	500
Truite du Formans	200
Classe des conscrits	200
Cyclo	0
Passerelle en Dombes	150

Monsieur Geniquet fait remarque l'augmentation de la subvention aux conscrits est trop importants (double). Lors de l'échange au sein du conseil, il est remarqué que ce montant n'a pas évolué depuis 2008 au moins que le coût de la vie a par contre évolué.
Le montant est maintenu à 200 €.

Après délibération, l'attribution des subventions aux associations est approuvée à l'unanimité.

11 – Examen de devis

Deux devis ont été fait pour le remplacement des volets de la bibliothèque

- Le premier de la part de l'entreprise JMH à hauteur de 5577 €
- Le second de la part de l'entreprise « Fermeture Bressane « à hauteur de 5 106 €

Après échange, le devis de l'entreprise Fermeture Bressane est validé pour un montant de 5 106€.

12 - Compte rendu commissions et Syndicats.

Commission travaux Didier Alban

Les travaux du parking de la salle polyvalente entrent dans la phase terminale. Le parking a été réouvert lundi 31 mars.
Le panneau lumineux a été installé le vendredi 21 mars. La fibre a été installée également le 21 mars.
L'installation de la borne de recharge électrique est prévue courant juin. L'équipement des espaces verts sont pratiquement terminés.
Le prochain conseil aura à se positionner sur les coûts d'utilisation de cette borne.
La réfection du parking en cailloux sur le terrain communal sera achevée le 2 avril 2025.
Nous n'avons pas de date précises sur la mise à disposition des bennes enterrées pour le tri sélectif.

Commission urbanisme - Emmanuel Geniquet
Révision du PLU planning à venir
Arrêt du PLU en Conseil municipal le 24 juin 2025
Envoi des dossiers aux personnes publiques associées dans la semaine qui suit et pour une durée de 3 mois (juillet, août, septembre)
Enquête publique à partir de mi-octobre/ mi-novembre
Le commissaire enquêteur a un mois pour rendre son rapport mi-novembre/mi-décembre
Approbation du PLU en Conseil municipal avant fin décembre.
Réunion du SCOT le 19 mars 2025
Vote du budget
Cotisation maintenant à 1.80 € par habitant à la charge des communautés de Communes

Commission Patrimoine de la CCDSV – Sylvie Permezel le 1-04-2025
Les journée Européenne du patrimoine se tiendront le 21 et 22 septembre 2025
Questionnaires à renvoyer pour le 23 mai
Thème : patrimoine et architecture
Des outils peuvent circuler dans les communes : le pisé, maquette architecture, maquette poupe
Jeu en ligne à Ars et Trévoux à partir du 24 avril : les gnolus
Signalétique pays art et histoire : Envisager un panneau d'un lieu du patrimoine par commune,

Réunion du CMJ (conseil municipal Jeunes) : Nathalie PINTO
Mme PINTO soulève le problème d'enfants qui ne viennent pas sans prévenir.
Le choix du logo est en cours ainsi que le choix de la fresque sur la maisonnette d'Orange près de la salle polyvalente.
La journée « Nettoyons la nature est reportée à une date ultérieure

13 - Questions diverses :
Cheminement doux (boucle de loisirs entre St Bernard et ARS Sylvie Permezel
Le dossier est en cours. Il est prévu de couper la haie à l'intersection de la RD 936 et le Chemin du Boujard situé sur la commune de Misérieux.
Misérieux étudie la possibilité de passer le chemin du Boujard en Sens Unique. La signalisation sera à adapter en fonction de la décision

14 - Informations diverses

Ecole Mme Munck Adjointe à la vie scolaire

15 inscriptions en PS à ce jour pour la rentrée 2025-2026.
Départ de 16 élèves de CM2.
Lors de son AG le 27/03 dernier, PEGASE annonce une année satisfaisante, malgré un déficit de 2900 € pour 2024.
Anny Sanlaville trésorière de l'association a démissionnée de son poste, ainsi que la trésorière adjointe. De nouvelles personnes ont rejoint l'association dont 2 pour le poste trésorerie.
Une mise à jour des règles d'hygiène a eu lieu chez RPC en mars pour les agents du restaurant scolaire.

Le conseil communautaire aura lieu à Sainte-Euphémie le 14 avril 2025 à 18 h 30.
Une première réunion a lieu pour la continuité écologique du Formans sous le pont de la RD 28 le 23 avril 2025 avec le département et la communauté de communes

Prochains conseils municipaux :

- **Le mardi 27 mai 2025 à 19 h 15 en mairie**
- **Le mardi 24 juin 2025 à 19 h 15 en mairie**

La séance du conseil municipal est close à 21 h 15 mn

Secrétaire de séance

Gilles LEMOINE

MAIRIE DE STE-EUPHÉMIE (Ain)

Pour le Maire empêché

Didier ALBAN